L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 6 AOUT.

ADRESSE
DU
Comité Central d'Etat
AU
PARTI DÉMOCRATE DE LA LOUISIANE

Aux électeurs démocrates et conservateurs de la Louisiane :

En vue de la Convention qui doit se tenir à la Nouvelle-Orléans le second lundi de septembre prochain, et des grands intérêts engagés dans l'élection de novembre, le Comité Central Démocratique d'Etat croit de son devoir d'exposer au peuple la condition politique de l'Etat, et de faire un énergique appel à tous les votants conservateurs pour qu'ils aident à délivrer l'Etat des mains des hommes corrompus qui l'ont gouverné depuis 1867.

Le moment est favorable, l'avenir est plein de promesses. Nous n'avons qu'à nous unir, à nous organiser et à marcher à la victoire. D'autres Etats nous ont donné l'exemple. Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest, les folies et les crimes du parti radical ont non seulement éveillé chez les populations le sentiment du danger, mais les ont animées d'un esprit de justice rétributive envers ceux qui ont fait métier et marchandise de leur loyauté et trahi leur mandat. La malhonnêteté et l'incapacité ont contrôlé et perverti les affaires nationales au point que ces expressions sont devenues synonymes de parti républicain. L'Oregon a répondu au Connecticut et New-York a déclaré par une victoire de plus de 80,000 voix de majorité, non pas que le radicalisme doit être mais qu'il est renversé.

Bien que notre intention ne soit pas de nous appesantir sur les sujets de politique nationale, il peut être utile de noter les symptômes indubitables de mécontentement manifestés dans chaque section contre l'administration fédérale actuelle. Pour le peuple des Etats-Unis, centralisation est synonyme de despotisme, et les pas rapides faits dans cette direction par le Congrès ont, à juste titre, alarmé le pays tout entier. Sans aucun respect pour les droits des gouvernés, des Etats ont été subjugués, la représentation au Congrès a été niée, la voix de majorités écrasantes a été dédaignée; et, comme pour mettre le comble à tous ces actes d'infamie et d'usurpation, le Congrès a porté ses mains souillées jusque sur la Cour Suprême. Sous la domination du parti radical, la vénalité et la corruption sont devenues respectables, et le pillage systématique du trésor national est devenu une profession honorable; les impôts ont été accrus terriblement dans l'intérêt d'un odieux système d'espionnage adopté pour la perception; des monopoles écrasants ont été créés pour opprimer le travail; et, sous le fallacieux prétexte de "cadeaux", les emplois du gouvernement national sont vendus au plus offrant, ou distribués conformément à un système éhonté de népotisme.

Si ces vices et d'autres semblables d'un parti corrompu ont amené les populations d'autres Etats à comprendre les dangers qui menacent de les engloutir, pourrait-on croire que le peuple de la Louisiane est moins sensible aux abus qui ont surgi dans son gouvernement d'Etat pendant les trois longues années du joug radical, abus qui, s'ils continuent, menacent de chasser le travail et le capital de l'Etat et de semer la ruine dans chaque foyer?

On ne contestera pas que notre dernière Législature ne fût une honte pour la civilisation et la liberté civile. Elle a foulé aux pieds toutes les vertus qui sont l'apanage des gens honorables et elle a fait un piédestal à chaque crime qu'elle aurait dû réprimer. L'ignorance, l'effronterie et le vice étaient les qualités requises pour occuper un siége sur les bancs radicaux de cette assemblée, et quand le trésor était vide, le peuple pillé et les actes législatifs vendus au plus offrant pour des greenbacks, ces membres faisaient simplement honneur à la trinité à laquelle ils devaient leur existence officielle.

L'espace réservé à cette adresse ne permet pas à votre comité d'entrer dans les détails de tous les actes infâmes passés par la Législature radicale avec l'approbation de l'Exécutif. La dette publique sous contrôle radical, est montée de douze à [illegible] millions de dollars; les taxes se sont élevées, jusqu'à 5 1[illegible]2 pour cent, atteignant presque aux limites de la confiscation; on a accordé à des individus et à des corporations des priviléges extraordinaires et exclusifs en contradiction avec la liberté du travail et du capital; d'énormes sommes ont été accordées aux dépens d'un trésor en pénurie à des particuliers pour des services triviants ou inutiles, et des emplois inutiles ou oppressifs ont été créés pour des places à des vagabonds du parti qui gagnaient ainsi leur vie en extorquant de l'argent de toutes les industries honnêtes.

Dans l'espoir de se perpétuer au pouvoir, la Législature a passé les lois d'enregistrement, d'élection et de milice, lois qui ont reçu la sanction de l'Exécutif, et qui sont peut-être les mesures les plus odieuses, les plus injustes et les plus oppressives qui aient jamais souillé les archives d'aucun Etat. Dans sa folie et sa perversité, elle a passé des lois pour mettre en vigueur l'égalité sociale, non seulement de différentes races d'hommes, mais des mauvais avec ceux qui sont purs et justes. Dans [illegible] elle a passé des lois pour réorganiser notre système, autrefois splendide, d'éducation publique, et sans autre motif, sous sa pensée, que de dégrader les blancs et creuser un abîme entre eux et l'Etat et créer [illegible] couleur; toutes ces [illegible] population de [illegible] prétexte de régler [illegible] adoptées sous [illegible] commerce, l'éducation et les amusements du peuple, ont réellement pour but de préparer les voies à la miscégénation. La législation de 1868, de 1869 et de 1870 peut être condensée et résumée en quatre mots: IGNORANCE, VÉNALITÉ, MONOPOLE ET OPPRESSION!

Que qu'on ne dise pas que ces conclusions sont le jugement des ennemis du radicalisme, nous nous proposons de convaincre ce parti de toutes ces sérieuses accusations avec des termes choisis émanant de ses propres champions et partisans. Il n'y a pas d'esprit plus brillant dans les rangs de ce parti dans l'Etat que celui de M. Durant, et comme il est plus franc que ses amis politiques, son témoignage n'en est que plus concluant en faveur de la vérité de ce que nous avons dit. Dans sa lettre datée du 22 juin 1870, et adressée à M. J. S. Soudé, en parlant des leaders radicaux dans cet Etat, il dit:

"Il faut qu'il y ait séparation absolue entre les hommes malhonnêtes et incapables qui ont gouverné depuis 1867!"

C'est là un langage énergique, cependant il est surpassé en sévérité par une adresse républicaine qui vient d'être lancée avec l'endos du Comité central d'Etat républicain. Cette adresse dit:

"Citoyens et républicains! Après une expérience de deux années, sous la direction de *politiciens les plus malhonnêtes et les plus corrompus qui aient jamais souillé l'histoire politique d'aucun des Etats de cette glorieuse Union*, vous êtes maintenant appelés à arracher l'Etat des mains d'aventuriers politiques *qui l'ont amené à la veille d'une banqueroute!*"

On voit par là que notre verdict est approuvé par les hommes principaux du parti républicain, et cependant, au moment même où ils constatent l'infamie de leur propre parti, ils sollicitent une continuation de l'appui du peuple, sous prétexte de mettre en avant dans l'avenir des honnêtes gens. Si le salut du parti dépend de cette épreuve, il partagera inévitablement le sort des villes et des pleines, et son requiem sera chanté en novembre prochain. Ce verdict n'est pas seulement le nôtre, c'est celui de tous les hommes honnêtes, endossé par M. Durant lui-même, qui comprend combien il vaut mieux pour l'ignoble parti d'être battu que de survivre sous la direction "d'aventuriers politiques corrompus" tels que ceux qui affligent actuellement notre Etat bien aimé.

Les conséquences pernicieuses des actes du parti radical dans tout l'Etat ont été cruellement senties par toutes les classes, blancs et gens de couleur, natifs et étrangers. Tous ont été pillés, déçus, opprimés, et restreints dans la jouissance des droits garantis par toutes les lois humaines et divines. En conséquence, afin de délivrer notre Etat, et de nous affranchir du joug des hommes incapables et corrompus, il faut nous unir comme un seul homme, sans distinction de race, de couleur ou de condition antérieure, et les chasser des places et du pouvoir, pour mettre dans les emplois publics des gens honnêtes et des patriotes. Les intérêts des blancs comme des noirs sont identiques dans cette lutte. Tous les droits et tous les privilèges dont ils jouissent en vertu de la Constitution sont sacrés, et le devoir de chaque citoyen est de veiller à ce qu'ils soient maintenus. Le parti démocrate a toujours soutenu et défendu la Constitution du pays, et, aujourd'hui comme dans le passé, il protégera et défendra chaque citoyen dans le libre et complet exercice de tous les droits garantis par ce pacte. A la dernière élection, à New York, si triomphante pour la démocratie, la seule accusation portée contre le parti a été qu'il favorisait les citoyens de couleur dans leurs privilèges constitutionnels. La population de couleur de cet Etat peut donc être assurée que la démocratie continuera à soutenir les grands principes qui l'ont si longtemps caractérisée.

Comme la plus grande partie de nos malheurs est imputable à la dernière législature, il est au pouvoir du peuple de remédier à une grande partie des abus par l'élection d'hommes sincères et éprouvés à la prochaine législature dont les membres doivent être choisis en novembre prochain. De cette façon nous pouvons encore sauver l'Etat d'une plus ample ruine politique et financière. A cette fin que les électeurs démocrates et conservateurs nomment leurs meilleurs citoyens comme candidats à la législature, et qu'ils emploient tous les moyens légitimes pour assurer leur élection.

Outre la Législature, il y a à élire un Auditeur et un Trésorier d'Etat.

Notre plateforme se résume dans les mots d'économie et de réforme. Nous voulons débarrasser l'Etat de son énorme dette, diminuer les taxes, faire reconstruire nos levées, faire renaître la confiance, ramener l'accord du capital et du travail, entre l'homme de couleur et le planteur, entre le planteur et le négociant; encourager l'immigration et développer les immenses ressources agricoles de la Louisiane. A cette fin, nous demandons la coopération de tous les bons citoyens, quelque nom qu'ils s'associent. Nous avons pouvoir obtenir un grand triomphe. Le républicanisme a produit des fruits amers qui le condamnent; ses jours sont comptés dans notre Etat! Un parti qui a plaidé publiquement la cause de la corruption, qui cherche à remettre au pouvoir des hommes qui se sont couverts d'une infamie ineffaçable; un parti dont tout l'ordre a été la fraude, la dissimulation et de fausses promesses, n'a qu'à [illegible] honnêteté est un objet de ridicule, qui [illegible] la législation, a pour but la spoliation et l'oppression, — ne saurait se présenter devant les votants louisianais et demander leur appui.

Nous engageons instamment le peuple à s'organiser sans retard. Les comités des différentes paroisses sont priés de convoquer leurs clubs, élire des délégués à la Convention et transmettre, le plus tôt possible, les noms de ces derniers au secrétaire du Comité Central d'Etat.

Le Comité appelle l'attention des votants sur l'adresse des membres démocrates du Congrès et surtout sur la partie qui recommande de confier les candidatures aux hommes du parti les plus capables, à ceux-là seulement qui peuvent prêter le serment d'épreuve et que ne frappe pas le quatorzième amendement. Un Congrès radical a déclaré que les élus qui ne peuvent prendre le serment ou dont la réhabilitation n'a pas été votée, ne siégeront pas dans ce corps. Nous ne devons pas nous arrêter à discuter la sagesse ou la validité des actes du Congrès; l'expérience nous enseigne qu'il faut élire des hommes qui ne sont pas frappés par la loi. Ce qu'il faut à la Louisiane c'est la représentation.

Si des hommes capables et honnêtes occupent les places de confiance, si nous avons des législateurs expérimentés et fidèles, il n'existe pas d'obstacles au bonheur et à la prospérité du peuple. Notre sol est d'une incomparable fertilité et nous croyons fidèles à notre mission, et les bienfaits matériels dont nous jouirons seront aussi [illegible] rables.

La base de la représentation, telle que l'a revue et fixée le comité, est d'un délégué pour chaque [illegible], et un pour chaque fraction au-dessus de cent-cinquante votes donnés à la première élection générale. Chaque paroisse a droit à au moins un représentant. La règle s'applique à chaque nouvelle paroisse.

Les journaux qui favorisent le but que se propose cette adresse sont priés de reproduire ce qui précède.

J. H. HATCH,
Président du Comité central démocrate de l'Etat

THOMAS STEEL, secrétaire.

CONSULAT DE FRANCE.
Avis Mensuel—Août 1870.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

B — Berjot (le Docteur), Bertrand Chs Victor, Bonneville, Bourrier Jn Baptiste, Breaux (les époux), Beynet Antoine.
C — Chonez Nicolas et Jean (les frères), Casabal Jean Marie.
D — Dupont Paul et Bernard (les frères), Dorbut Pierron Jn Bte, Donea Pierre, Dangreau Luc, Dejan N. Z., Delinete Jules.
E — Eberhardt Nicolas.
H — Hau Pierre (les frères).
J — Jesuni Antoinette Mlle.
L — Lacome Hd. Lucien, Lanjannère Rhetore, Leblond Adolphe.
M — Martin Nicolas, Martin Amédée, Munck Georges, Martin Jean.
O — Olivery (Mme) née Martinchuz.
P — Picot Nicolas.
S — Sonparis Pierre, Sceux Gaudens, Simonin Louis, Suau Auguste, Sarrel Norbert.
T — Thiebaut Christian.
V — Vinsonneau (les frères), Vorgez Hector, Ventzinger Antoine.
Y — Ydoux Louis.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptées) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1er août.

Liste des Lettres Françaises et Espagnoles restant au bureau de la Poste le 30 juillet 1870.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 10 HEURES A. M., ET DE 4 A 7 HEURES P. M.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

A — Arante José T, Abrahams Maurice, Arnaud E Martin, Artieta Francis, Amouchou J, Arami Juan Martal, Abadie Justin, Armand J Mme Vve, Arsenaux J B, Audry Marie Mlle, Arnould Stanislas.

B — Blanco H Mme, Bansquet Fcois, Bayhi Anselme, Barrere Jacques, Blanc Jules A, Barango Félix, Baton Campagnolle Ja, Bernard P L, Bertin Marie Mme, Breton L, Bécu Adèle Mlle, Breton Auguste, Berthet, surintendant, Berges Henry, Bienvenu Neuville, Briant Angèle Mme, Bananna Mr, Boissenin François, Bonnevale Rodolphe, Broutin Alfred, Brugier Amédée Mme, Blanc F M, F H Barbot, Baber Artémise, Blanc E Vve Mme, Barnier B Alexandro, Barbé F T, Bayhi Alice Mlle, Bleuet Xavier, Blérean Paul, Benoné D, Bernard, artiste, Breaux Emile Mme, Beyze Paul, Briva Madeleine Mme, Bianchi Joseph, Bignon Matilda Mme, Bonnemaire Jules P D, Boulocey F L, Bonnet Celia, Bordelon Clara.

C — Carpeaux Mme, Claudon L, Clavelle François, Carretero Alejo, Capitan Torre Luis, Carre Henry, Carreras Esteban, Creda Joseph, Chevalier J Gustave, Chiappella L Mlle, Courbebaisse Mme Vve, Coucheron H J, Colligman Gustave, Cueco J, Charbonnet Dorsan, Castanedo Rosa Mme, Cardella Laura Mlle, Capdeville J Jacques, Campe Marcos, Changeon Mr, Casse P, Clerc Ch., avocat, Chevillon Antoinette, Cior Charles, Conand O Mlle, Couchoux Mme Vve, Crochat Germain, dist.

D — Dargein Antoine, Daller A, Dath Hipolito, De Labadie L Cha, Detiege P Nicolas, Demorurelle J, De Carlos Louis, De Bura O, De Laberre W, Diaz Sotolongo Joaq., Dolzé M & Co, Dosson J B B, Durot Amand, Durel Chas, Daviex Louise Mme, Duco Jean, Dubois Mme, Duhé Onesime, Dumont Mathilde Mme, Danphin A & C, Dastillon O, Deveaix Aug. O, De la Cruz Q José, Delavigne J C, Delacruse Sarah Mme, De Fehleisen Chs, De Lalarre Mme, Dulla José, Dondon E Mme, Dosel B, Donec Jules, Dupuy Eugénie Mlle, Durel John, Dutrez Julien Mme, Duhein Daurent, Dubert E I, Duchaufour J A, Dubreuil Mme Vve.

F — France Mlle, Fabares Cyprien, Ferrand Antoinette Mme, Fernandez M R, Fortier Henry, Flotte Alfred, Fontaine Mme, Fleitas Gerardo, Faivre Emile, Ferreol Arnau, cordon[illegible], Flory Marine Mme, Forbes Jaime V, Fortier Azélie Mlle, Fernandez A Carmen.

G — Garcia Marie Almée, Girard M, Gondon Alix Mlle, Goguet H, Guis dou Victoire Mme, Guern S M Pre, Gandin John, Girardet Léontine Mme, Gonzales Man Dias, Guerchoux Joseph, Guilfaux Joseph, Guillet Michel.

H — Huard Octave Dr, Henry Orver Mme, Hebert Victor, Hontarayte Jean Pierre.

L — Lafon Tessy, La Salle Pierre, Laugel Michel, Lagarde Honoré Mme, Labarriere Eugène, Larblone Mr, Lalot Jules, Lervell Henry, Le Besque Jules A, Le Coq J. M., Le Carpentier C B, Leblanc Paul Mme, Lamarre John, Latil Ed, Lagrosselle Paul, Labasse Jean, Labrador José, Landon Albert, Lambert Jules Mme, Letellier Paul, Letellier Gustave, Le Baron Clara Mme, Lemoine P H, Luneuf Révd Père.

M — Martin J Massie, Martin Louis, Mathieu Louis, Mahen Firmin, Maurasi Auguste, Michon J P, Messonnier Victoria, Michaux F W, Micolau Juan, Michon Pierre, Moussier Sid Mme, Moreau Honoré, Mouton Victor, Monasterio Ramon, Marchal Joseph, Martin Jules, Machado Wm, Manasse L. prof, Martin Angel, Meinadier, banquier, Mylotte H L Mlle, Millet Bernard, Michel et Augustin, Michaux Eug Mme, Montreuil J B, Mouton Chs Alex, Morel Achille R.

N — Navarro José Joaquin, Naudin Mme, Nougue Pierre, Navarro y V Teresa, Nommie Solomon, Neel Louis Mme.

O — Oscar Charles, Orth Mme Vve.

P — Palacios Lazaro, Fausas Jean, Palmer Michel, Pedrido Gonz Manuel, Perez Man M, Perez Jean Pierre, Perigue Jean, Philippi C, Pourrier Auguste, Ponceot Etienne, Probias Salvador, Prudhomme Carter, Pasquier Laurence, Pasca J E, Plantiliaa José, Pecora Mathilde Mlle, Perpere Arthur, Peyroux Mme, Pico P Bartolomé, Piffel Joseph, Pouilly et Suari, arch, Ponet G, Fucheu Louis.

Q — Quesada F Valdes, Quinet Mme, épicière.

R — Ranquetat Marie, Renaud Emile, Reynoir Arthur, Ricard Antoine, Rousseau Sostène, Rougeau Antoine, Mme, Ruvoalian Yves, Rault, capitaine, Reme Alexandre, Renaud Prosper, Ricard Fulgence, Roux J P, Rubel Fernando.

S — Sabbart Juste, Savart Paquart, Santiago Fouson, Sitges Marcos, Southène Ph. Honoré, Santoni Paul, Sahuqué Urbain, Sexchnaster Emélie Mme, Souillard J Bte.

T — Tremoulet Cyprien, Tremé N Mme, Trin Emile, Tournenire Mr, Thomas Frédéric, Turpin E S, Termerillard J, Trigant Martial, Tourater Docteur, Toudrau E Dr, Thorning G, Tuhul Jean.

V — Vallas Marcellus, Vallas A A, Vejlion Vallery, Villaume Mme Vve, Viltz Emile, Violter L, Valade T, Vergnon Pierre, Veuillet Joseph, Vigneros Hypolite, Violette, Valcour Wills.

Y Z — Ybooyen Viviana, Mlle, Zanoli Antoine.

INITIALES. — Veuve A J C, V F, Madame Sœur Sainte Claire.

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.

Lista delle Lettere Italiane.

B — Baltieri Calogero, Bertucci Francesco, Bologna Giuseppe, Boglioli Carlo, Barraone Francesco, Bertucci Domenico, Bertucci Rosalia, Basile Francesco, Betta D Calogero, Barbarich Pietro, Bonanno Nunziato, Butturini Angelo, Bacciganluppi M, Basile Giovanni, Bertucci Antonino, Bertucci Felice, Basile Lorenzo.

C — Catcevich Andrea, Cozzano V S, Compagno Antonino, Chiapella G A, Costa Antonio, Carmino Salvatore, Chiarco Giovanni, Camardi Angelina, Chimento Antonino, Celino Vincenzo.

D — Darmani Antonio, Di Simone Onofrio, Di Simone Onofrio, D'Anna Giuseppe, D'Amico Stefano.

F — Fallo Giuseppe, Figallo G, Ferro Nicolo, Falci Luigi.

G — Grimé Francesco, Grasso Domenico, Grighina Antonio, Ghirardelli Tommaso, Gallo Giuseppe, Gaccui Lucca.

J — Jagargiola Cristofero.

L — Leva Giuseppe, Lalpuma Giuseppe, Lupo Francesco, Latuca Francesco.

M — Masich Pietro, Mancuso Antonino, Mascari Vincenzo, Montaverde Giuseppe, Mattina Tommaso, Maestro Benedetto, Mauricl Simone.

P — Palmisano Giuseppe, Pastui Pietro, Picone Antonino.

R — Radovich Jan, Rivalla Michele.

S — Sidoti Salvatore, Santini Gabriele, Sclari Gaetano, Sodini Angelo, Sidoti Carlotta Maria, Salomone Antonino, Sgiselo Nicolò, Sbacchitano Antonio, Sidoti Francesco, Scarda Henry, Segreto Domenico, Saltalamacchia Giacomo.

T — Terantino Lodovico.

V — Vossano Biaggio, Verdigliani Felice, Vastie Antonino, Vivarilli Giuseppe, Vasile Onofrio.

Margaret Haughery,
Boulangerie mécanique, à vapeur, de MARGARET,
Nos 74, 76 et 78 de la rue de Nlle-Levée, Nlle-Orléans.

Les ordres sont promptement exécutés et on livre en ville sans frais de transport. [illegible]

VAPEURS.
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Steamers-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les magnifiques bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS, capt Surmont, Samedi 6 août.
SAINT-LAURENT, capt Lemarié, Samedi 20 août.
[illegible]
LAFAYETTE, capt. Rousseau, Samedi 17 sept.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $[illegible]. Seconde cabine, $[illegible].

POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $[illegible]. Seconde cabine $[illegible].
Les bagages seront marqués pour Paris.
[illegible] à la Nouvelle-Orléans [illegible] New-York.

L. GRAND & Cie, agents, rue Carondelet, [illegible]

BRÊME.
Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à La Havane.

Les beaux steamers à hélice du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier en septembre prochain.

Ils toucheront, en allant en Europe, à La Havane et au Hâvre, et en revenant, à La Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans—
Premières cabines............$[illegible] en or.
Entrepont.................$[illegible]
De la Nlle-Orléans ou de La Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême—
Premières cabines............$[illegible] en or.
Entrepont.................$[illegible]

Les billets de passage de Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans seront délivrés par le consignataire.

Les steamers de la ligne entre New York et Brême partent tous les JEUDIS et SAMEDIS, et ceux de la ligne entre Baltimore et Brême tous les DEUX MERCREDIS, touchant à Southampton. On peut se procurer des billets de passage au bureau du consignataire.

Pour plus de détails, s'adresser à
Ed. F. STOCKMEYER, Agent, No 62, rue Union.
21 mai—3m

Pour New-York.
Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

CRESCENT CITY......Capt. Geo. L. Norton
SHERMAN...........Capt.[illegible]
GEN'L MEADE.......Capt. A. W. Sampson,
UNITED-STATES.....Capt. Geo. H. Smith,
MISSISSIPPI.......Capt. W. P. Henry,
WESTERN METROPOLIS.......Capt. H. S. Quick'
EMILY B. SOUDER, Capt.[illegible]

Partant de New-York, tous les samedis.

Le steamer SHERMAN, M. S. Crowell, commandant, Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le SAMEDI, 6 août, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres...........$50 00.
Entrepont..........25 00.

On signe des billets de connaissements pour Liverpool, Glasgow et Brême.

Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont, (through ticket), pour Liverpool et le continent, se reliant à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.

Pour fret ou passage, s'adresser à
LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No. 1[illegible].

Pour New-York, directement.
Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA,
ST-LOUIS.

Le steamer ST-LOUIS, Whitehead commandant, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, SAMEDI, 6 août à 8 heures P. M.,
Passage...............$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No. [illegible]

Vicksburg et Natchez.

Le Bateau de la malle, JOHN KILGOUR, J. G. Hanson, capitaine, H. E. Fillmore et C. Grice, commis. Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., pour Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, au coin des rues Commune et Delta.

25 juin—1m

Pour Bayou Sara.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur "BARTABLE," capitaine N. B. Barance, commis Allen Jumel, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS à 10 heures du matin et tous les VENDREDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: Il partira de Bayou Sara tous les MERCREDIS et SAMEDIS SOIR. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, agents, Au No. 26 du Commercial Place.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.

Paquebot de la Côte. Départs tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 10 heures A. M.

Le paquebot de premier ordre HENRY TETE, Joe Delisette, capitaine, M. H. Landry, commis, Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Un commis se tiendra constamment sur la Levée pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à R. C. MARTIN, Vieille-Levée, No 64.

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau ST. JOHN, W. B. Greathouse, capitaine, J. A. Comstock, commis, Laissera la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. A son retour à la Nouvelle-Orléans, il fera la Côte le jour, descendant tous les LUNDIS et VENDREDIS. Un commis se tiendra constamment sur la Levée pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, Vieille-Levée, No 63, coin Conti.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

FLICKER. Jos. P. Ancoin, capitaine, P. A. Charlet et N. Z. Dupuis, commis. Part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures, et tous les VENDREDIS soir à 5 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Un commis receveur est toujours sur la Levée, à la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret.

15 juillet

Compagnie de Paquebots de la Côte et de Lafourche.

Le bateau à vapeur "Cherokee," neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine A. M. Osgood, partira pour la Côte et Lafourche, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures du soir.

Le Cherokee prendra le fret du Bayou avec le privilège de le transférer.

P. C. MARTIN, Au No 64 de la rue Vieille-Levée.
26 juil—

POUR L'ETE.

M. & N. O.—Ligne de steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour la Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.

Le beau steamer CAMELIA, de marcheur et à basse pression, commandant J. C. Weaver, commencera son service régulier, le VENDREDI, 27 du courant. Il partira, à l'arrivée des convois du chemin de fer Pontchartrain, comme suit:

Les lundis, convoi de midi.—Les mercredis, convoi de midi.—Les vendredis, convoi de midi.—Les samedis, convoi de 11 heures du matin.

RETOUR—Il quitte la Passe Christian, les mardis et les jeudis, à 5 heures du matin; les vendredis et les samedis soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi de 10 heures du matin. Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

COHEN M. SORIA, aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Pour l'Eté.

Ligne du M. et de la N. O. — Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. — Le beau bateau ABITA, de la malle des Etats-Unis, de marcheur et à basse pression, capitaine [illegible], partira pour les susdits ports les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; les MARDIS, les MERCREDIS, les VENDREDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 5 heures de l'après-midi. Retour: Il quittera l'ancien débarcadère (Old Landing) les LUNDIS, à 6 heures du matin, les MARDIS et les VENDREDIS, à 6 heures du matin, et Madisonville les MERCREDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier [illegible] de mauvais temps ou de basses eaux.

L'Abita ira pour le moment à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta.

COHEN M. SORIA, Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Excursion le Dimanche.
POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.

L'élégant bateau à vapeur, de marcheur et à basse pression, CAMELIA, ayant ses roues sur le côté, [illegible] commencera ses excursions régulières du DIMANCHE, en se rendant aux lieux susdits, à partir du 12 courant. Il quittera son wharf du Lac à l'arrivée du train des chars de sept heures du matin et sera de retour dans la même soirée, à temps pour que les excursionistes puissent prendre le train des chars de sept heures P. M. pour revenir en ville.

Prix de la traversée, aller et retour, une piastre et vingt-cinq cents.

Pour plus de détails, s'adresser à COHEN M. SORIA, Nos 18 et 20, rue de l'Union.

COMPAGNIE MOUND CITY
d'Assurance Mutuelle de la Vie, DE ST-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA LOCALITÉ
JAMES J. O'FALLON, Président.
H. M. BRITTON, Vice-Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
H. S. KEITH, Assistant-Secrétaire.
C. G. MCHATTON, Agent Général.
W. K. HARVEY, Actuaire.

DIRECTEURS:
James J. O'Fallon, James H. Lucas, L. A. Hatch, T. A. Russell, A. M. Britton, James Lupe, A. B. Garrison, J. M. Harvey, A. M. Waterman.

Agence en Louisiane—No 38, Carondelet.

OFFICIERS DE LA SUCCURSALE EN LOUISIANE.
C. H. MOUTON, Président.
E. T. MERRICK, Vice-Président.
R. B. SIMMES, Secrétaire et agent d'Etat.
MEDECINS-INSPECTEURS:
J. N. FOLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.
DIRECTEURS EN LOUISIANE:
James Jackson, Octave Voorhies, E. T. Merrick, [illegible], Robert Mare, C. H. Mouton, Thos. Fitzwilliam, L. A. Wiltz, R. B. Simmes.

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'assurance de la vie, [illegible] faites après un paiement annuel.
1avril—1an

Médicaments.
NEWFOUNDLAND BITTER

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il suffit d'abord de

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire une soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors qu'ils sont riches, ils tombent malades. Leur estomac est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en le conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant.

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles,

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz, les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, on qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes, d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas-ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud,

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les chaleurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,
ET
MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile,

nos agents, le vendent par charetées au commerce. On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.
1er avril—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle Orléans, No 61, rue du CAMP.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.
QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1869, savoir:

Sur les risques d'incendie	$125,[illegible] 02	
Sur les risques de mer	60,[illegible] 13	
Sur les risques de rivière	101,[illegible] 64	
	$[illegible],614 38	
A ajouter — Risques non déterminés pour 1868	58,364 00	$[illegible],978
A déduire — Risques non déterminés pour 1869	$ 54,511 00	
Primes rendues	1,632 75	56,143 75
Gains nets sur les primes de 1869		$[illegible],834 47

Pertes payées durant la même période, savoir:

Sur les risques d'incendie	$[illegible],921 92	
Sur les risques de mer	12,[illegible] 37	
Sur les risques de rivière	26,[illegible] 99	$[illegible],404 04
Taxes	$16,763 30	
Dépenses générales	[illegible]	
Rabais	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Intérêt sur scrips	46,[illegible] 63	
Profits et pertes	[illegible]	131,080 14
		$[illegible],484 84
Moins le compte d'escompte et d'intérêts		33,[illegible] 79,915 [illegible]
Profit net		$[illegible]

La Compagnie possède l'actif suivant, ESTIMÉ A SA VALEUR LA PLUS FAIBLE DE LA PLACE, AU COMPTANT, SAVOIR: [illegible]

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

A. SHELLEY, Juge de paix.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les Certificats de Profits des années TRENTE-TROIS ET UN TIERS [illegible] POUR CENT [illegible]

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1870: [illegible]

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET
2, PASSAGE SAULNIER, PARIS.

[illegible]

Voir la Brochure qui se donne gratuitement. [illegible] Boîte de 25, [illegible] Paris, chez [illegible].

À New-York, chez MM. JOHN MILHAU, Broadway, et Fougera. DEPOTS de ces PILULES sont établis pour le VENTE en GROS et DEMI GROS, chez M. DUCONGE, M. MAUNSELL & Co, No 21 rue de Chartres, SCHWAB, [illegible] pour le DETAIL dans les principales pharmacies de la Nouvelle-Orléans.

COLLIERS ROYER
ELECTRO-MAGNÉTIQUES,
Dits: COLLIERS ANODINS DE DENTITION

Hygiène des Enfants.
Aucun malaise.

Approuvés par l'Académie de Médecine de Paris, contre les convulsions, et pour faciliter la dentition des enfants. Le prix varie depuis 4 fr. jusqu'à 20 fr.—Dépôt général à Paris, chez ROYER, pharmacien, 225, rue St-Martin, et dans toutes les bonnes pharmacies de l'étranger. —À New-York, chez M. Milhau et Cie, Broadway. Nlle-Orléans, MM. Maunsell et Bogel, rue de Chartres; Havane, Sarrá et Cie, Fernandez et Cie; Le Havre, J. Royer, Matanzas, Guanajay, Santiago, Julio Tremard.

PILULES DE PEPSINE DE HOGG

1° PILULES NUTRIMENTIVES A LA PEPSINE ACIDIFIÉE, en cas des affections gastriques, dyspeptiques, etc., et dans les cas où la digestion est difficile ou impossible;

2° PILULES A LA PEPSINE UNIE AU FER RÉDUIT PAR L'HYDROGÈNE, pour les maladies chroniques et les affections qui en dépendent (pertes blanches, pâles couleurs, menstruation difficile) et pour fortifier les tempéraments débiles;

3° PILULES A LA PEPSINE UNIE AU PROTO-IODURE FERREUX INALTÉRABLE, en vue des maladies scrofuleuses, lymphatiques et syphilitiques; la pléthore, le rachitisme et les affections atoniques générales de l'économie.

Ces trois préparations ne se vendent uniquement qu'en flacons et demi-flacons de forme triangulaire.

Se méfier des contrefaçons et exiger la signature T.-P. Hogg, qui doit se trouver sur chaque étiquette.

Vente en gros à Paris, pharmacie Hogg, 2, rue de Castiglione, où les demandes doivent être adressées.

Dépôts: A la Nouvelle-Orléans, MM. Ducongé, droguiste, La Cause, et Duncan; À New-York, MM. John Milhau et dans les principales Pharmacies.

GOUDRON DE GUYOT
Liqueur concentrée et titrée

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le nauséabond et désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes:

EN BOISSON. — *Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille;*

BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIATRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE

EN LOTION. — *Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.*

AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU

EN INJECTION. — *Une partie de liqueur et quatre parties d'eau.* (affaiblie toute spéciale)

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu, que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, Vve Ducongé, Fils Schwab.
A Paris, maison L. Frère, rue Jacob, 19

VINS DE QUINA TITRÉS
du Professeur OSSIAN HENRY

Membre de l'Académie impériale de médecine de Paris, etc. [illegible]

Le VIN TITRÉ est le meilleur des vins de quinquina, [illegible] incomparable dans les fièvres intermittentes, l'atonie, la diarrhée [illegible]

VIN DE QUINQUINA FERRUGINEUX

Le meilleur des ferrugineux et le plus puissant des réparateurs: agréable au goût, contre anémie, fleurs blanches, constitutions affaiblies, épuisées, [illegible] circulation.

VIN DE QUINQUINA IODÉ

Possédant au suprême degré les propriétés de l'iode et du quinquina. Agréable au goût, remplace dans tous les cas avec des avantages marqués l'huile de foie de morue. Affections lymphatiques, scrofuleuses, rachitisme, engorgement des glandes, syphilis, [illegible]

Dépôt général à Paris: pharmacie E. FOURNIER et Ce, [illegible] à la Nouvelle-Orléans, chez M. Ducongé, droguiste. — A New-York [illegible]; Brooklyn, Munsey et Cie, droguistes, et dans toutes les bonnes pharmacies.

VÉSICATOIRES D'ALBESPEYRES.

Il s'applique comme un emplâtre, et agit en 6 ou 7 heures.

LE PAPIER D'ALBESPEYRES

entretient [illegible], A LUI SEUL, une suppuration abondante et régulière, sans odeur ni douleur. Approuvés par les [illegible] médicales, professeurs, chefs des hôpitaux [illegible]—On évitera les contrefaçons, et exigeant le nom d'ALBESPEYRES sur chaque vésicatoire et chaque feuille de papier. Chez l'inventeur, à Paris, et dans les principales pharmacies de l'Amérique, où l'on trouve aussi les CAPSULES RAQUIN. Entrepôt chez M. FOUGERA, à New-York; M. DUCONGÉ, à la Nouvelle-Orléans.

CAPSULES RAQUIN.

Après avoir traité 100 malades et obtenu 100 guérisons, l'Académie de Médecine a déclaré qu'elles étaient supérieures à toutes les autres préparations.—Pour éviter les contrefaçons, exiger la signature de l'inventeur RAQUIN sur chaque flacon, qui est enveloppé avec le rapport de l'Académie, écrit en 3 langues. Dans les principales pharmacies de l'Amérique, où se trouvent aussi les vésicatoires et le papier d'ALBESPEYRES. — Entrepôt chez M. FOUGERA, à New-York; M. DUCONGÉ, à la Nouvelle-Orléans.

BEAUTÉ DES DAMES.

EAU DE FLEURS DE LYS POUR LE TEINT

Vve PLANCHAIS ET RIET
PARFUMEURS BREVETÉS
Rue Caumartin, 43, à Paris.

Cette EAU, un des produits les plus préférés pour la TOILETTE, donne à la peau la flexibilité, la fraîcheur de la jeunesse, et une blancheur d'une irréprochable pureté. Seule privilégiée. Il suffit d'un seul flacon pour se convaincre de l'efficacité de cette EAU. — Se méfier des contrefaçons. Dépôts: MM. DUCONGÉ et SCHWAB.

ENCRE NOUVELLE
—DE—
MATHIEU-PLESSY,
90.......Boulevard Saint-Germain.......90
PARIS.

Cette Encre a été adoptée par LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice des Français.

Elle est immédiatement noire, inaltérable et n'encrasse pas la plume.

PRODUITS CHIMIQUES
Pour Laboratoire et Photographie.

ENCRE NOUVELLE,
DOUBLE VIOLET, A COPIER,
Adoptée par les grandes administrations.

S'adresser pour les demandes, à MM. Ducongé, Hart & Cie., et principaux négociants.

AVIS AUX FAMILLES.

UN gentilhomme, âgé de 26 ans, ayant de la fortune et des espérances, ne pouvant quitter la France, désire épouser une demoiselle créole d'une famille honorable.—Ecrire franco à son chargé d'affaires, M. de [illegible], 6, avenue de Wagram, Paris, et joindre timbre-poste pour la réponse.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: [illegible]

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte tirée sur livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. [illegible]

N. G. OUVELLIER, Notaire Public.

[illegible]

Par ordre du Bureau des Directeurs,
CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS: [illegible]

MARGUERITE O'BRIEN, vs. la Dame L. B. DE BOLLE.

SIXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, — No. [illegible]. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'encan public, le MARDI, [illegible] d'août 1870, à midi, à mon entrepôt, No. 74, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication, [illegible]

Certains meubles et effets appartenant à la défenderesse et transportés de la maison située à l'angle des rues du Canal et Baronne, suivant inventaire déposé en mon bureau pour examen. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
août—4,7,10,13,16

MARIE FELICIE SOLDINI vs HENRY SAFFORD.

COUR DE DISTRICT, Paroisse de Natchitoches. — [illegible] En vertu d'un writ de [illegible] de la Cour de District, Paroisse de Natchitoches, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'encan public le LUNDI, 15 AOUT 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication au plus offrant, [illegible]

Un jugement rendu par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en faveur du demandeur Henry Safford contre Daniel R. Carroll, [illegible] pour la somme de [illegible] avec intérêt à huit pour cent l'an à compter du 1er janvier 1869. Ensemble, avec tous les droits, titres, réclamations et intérêt du dit défendeur dans le dit jugement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 juil—[illegible]—août 2,4,7

NEW ORLEANS DAILY BEE.
DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.
No. 73, Chartres Street.

NEW ORLEANS, AUGUST 6.

RATES OF ADVERTISING.

Squares.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Six	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seven	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eight	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nine	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eleven	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Twelve	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fourteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $[illegible] per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING.

Squares.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ADDRESS
OF THE
STATE CENTRAL COMMITTEE
OF THE
DEMOCRATIC PARTY OF LOUISIANA.

To the Democratic and Conservative Voters of Louisiana:

In view of the Convention to be held in New Orleans on the second Monday of September next, and the great interest involved in the election in November, the Democratic State Central committee deems it incumbent on them to set forth to the people the political condition of the State, and to call earnestly upon every Conservative voter to aid in redeeming it from the hands of the corrupt men who have ruled it since 1867.

The hour is auspicious; the future is full of promise. We have but to unite, organize and march to victory. Other States have set us the example. North, South, East and West the follies and crimes of the Radical party have not only awakened the people to a sense of danger, but filled their hearts with the spirit of retributive justice towards those who have made merchandise of their loyalty, and betrayed their trusts. Dishonesty and incompetency have controlled and perverted national affairs until those words have become but convertible terms of the very name of the Republican party. Oregon has responded to Connecticut, and New York has spoken through a victory of more than 80,000 majority, not that Radicalism must be but is, overthrown.

Whilst it is not our purpose to dwell upon national politics, it may be well to note the unmistakable evidences of dissatisfaction manifested in every section against the present Federal Administration. To the people of the United States centralization is synonymous with despotism, and the rapid strides in that direction made by Congress have justly alarmed the entire country. With no decent respect for the rights of the governed, States have been subjugated, representation to Congress denied, the voice of overwhelming majorities disregarded; and, as if to crown all these acts of infamy and usurpation, Congress has laid its polluted hands on the Supreme Court itself. Under the domination of the Radical party, bribery and corruption have grown respectable, and systematic plundering of the national treasury an honorable profession; taxation fearfully increased in the interest of an odious system of espionage adopted in its collection; grinding monopolies created that oppress labor; and under the flimsy disguise of "gifts" the offices of the national government are sold to the highest bidder, or bestowed in obedience to an unblushing system of nepotism.

If such and similar evil of a corrupt party have awakened the people of other States to a sense of the danger that bid fair to engulf them, shall it be said that the people of Louisiana are less keenly alive to the abuses that have grown up in their State government under the three long years of Radical misrule, and which, if continued, must inevitably drive labor and capital from the State and bring ruin to every household?

It will not be disputed that our last Legislature was a reproach to civilization and civil liberty. It trampled upon every virtue that should adorn the character of honorable men and elevated every crime it should have sought to repress. Ignorance, brazen impudence and vice were qualifications necessary to a seat on the Radical side of that body; and when the treasury was robbed, the people pillaged and legislative acts sold to the highest bidder for greenbacks, these members did but reflect credit on the trinity that brought them into official existence.

The length designed for this address will not permit your Committee to enter into the detail of all the infamous acts passed by that Radical Legislature with Executive approval. The public debt under Radical hands has grown from twelve millions to eighteen millions of dollars; taxes have increased to 5½ per cent., touching the limits of confiscation; individuals and corporations have been granted extraordinary and exclusive privileges at war with free labor and free capital; enormous sums have been granted to individuals from a suffering treasury for trivial and unnecessary services, and useless and oppressive offices have been created to make places for worthless vagabonds of the party who obtain their living by extorting money from every species of honest industry.

In the hope of perpetuating themselves in power the Legislature passed the registration, election and militia laws, each receiving Executive sanction, and which perhaps, are the most odious, unjust and oppressive measures that ever disgraced the statute books of any State. In their folly and malignity they passed laws to enforce the social equality, not only of different races of men, but of the bad with the honest and of the licentious and abandoned with the pure and upright. In like fully they passed laws to reorganize our once magnificent system of public school instruction, with no higher motive than to degrade, as they thought, the white people of the State and create a chasm between them and our colored population; all these measures adopted under the pretence of regulating commerce, trade, and the public schools and the amusements of the people, being really intended to pave the way to miscegenation. In short, the legislation of 1868, 1869 and 1870 can be condensed and summed up in four words: IGNORANCE, VENALITY, MONOPOLY and OPPRESSION!

That it may not be said these conclusions are but the judgment of the enemies of Radicalism, we propose to convict that party of all these grave offenses in well chosen words uttered by its own champions and defenders. There is no brighter light in the ranks of that party in this State than Thomas J. Durant, and it is so far as he may be more candid that his political friends is his testimony the more conclusive of the truth of what we have said. In his letter dated June 22, 1870, and addressed to Mr. J. S. Soudé, speaking of the Radical leaders in this State, he says:

"There must be an absolute separation from the dishonest and incompetent men who have ruled since 1867."

This is strong language, yet it is surpassed in severity by a Republican address just issued with the endorsement of the Republican State Central Committee. That address says:

"Citizens and Republicans!—After an experience of two years, under the leadership *of the most dishonest and corrupt set of politicians that ever disgraced the political history of any of the States of this glorious Union*, you are now called upon to rescue the State from the hands of the political adventurers *who have brought it on the verge of bankruptcy!*"

Thus it is seen that our verdict is approved by leading men of the Republican party; and yet in the same breath in which they write down the infamy of their own party, they solicit a continuance of the support of the people under the pretence that honest men are to be put forward in the future. If the salvation of the party depends on that test, it must inevitably share the fate of the cities of the plains, and its requiem will be sung in November next. But this is not only our own but the verdict of all good men, indorsed by Mr. Durant himself, who realizes how much better it is for his ignoble party to be defeated than survive longer under the leadership of such "corrupt political adventurers" as now afflict our beloved State.

The pernicious consequences of the acts of the Radical party throughout the State have been severely felt by all classes, white and colored, native and foreign born. All have been plundered, deceived, oppressed, and restricted in the enjoyment of rights guaranteed by every law, human and divine. In order therefore to redeem our State, and release ourselves from the grasp of inefficient and corrupt men, it becomes us to unite as one man, without regard to race, color or previous condition, and hurl them from place and power, and fill the offices with men and patriots. The interests of both white and black men are identical in this struggle. Whatever rights and privileges either enjoy under the Constitution are sacred, and it is the duty of every citizen to see that they are maintained. The Democratic party has always upheld and defended the Constitution of the country, and will now, as ever in the past, protect and defend every citizen in the full and free exercise of all rights guaranteed by that instrument. At the last election in New York, so triumphant for the Democracy, the only charge brought against the party was, that it favored the colored citizens in their constitutional privileges. The colored people of this State, therefore, may be assured that the Democracy will ever continue to live up to the grand principles that have so long characterized it.

As the greater part of our misfortunes are chargeable to the last Legislature, it is in the power of the people to remedy much of the mischief by the election of true and tried men to the coming Legislature, the members of which are to be chosen in November next. In this way we may yet save the State from further financial and political ruin. To that end let the Democratic and Conservative voters put in nomination their best men for the Legislature, and use all landable and honorable efforts to secure their election.

Besides a Legislature, a State Auditor and Treasurer are also to be elected.

Our platform is retrenchment and reform; to rid the State of its enormous debt; reduce taxation; have our levees rebuilt; restore confidence and promote harmony between capital and labor; between the colored man and the planter; between the latter and the merchant; to induce immigration, and to develop the vast agricultural wealth of the State. For the accomplishment of these purposes we ask the co-operation of all good citizens, under whatever name associated. We believe a great triumph is within our reach. Republicanism has produced its bitter fruits, and in them is written its own condemnation; its days are numbered in Louisiana! A party that publicly pleads the cause of corruption; that seeks to return to office men who have earned an indelible infamy; whose watchwords have been fraud, dissimulation and false promises; to whom honest conviction is a subject of ridicule; whose private morality is [illegible]; who publicly proclaim that the ruling motives of their legislation are spoliation and oppression, cannot confront the voters of Louisiana and successfully demand their support.

We earnestly urge upon the people throughout the State to organize for the work at once. The committees of the several parishes are requested to convene their clubs and elect their delegates to the Convention, and transmit the names of such delegates to the Secretary of this Committee at the earliest date.

The Committee beg to call the attention of the people to the address issued by the Democratic members of Congress, and especially to that portion recommending the selection of the best men for Congress, and only such as can take the test oath and are under no disabilities imposed by the Fourteenth Amendment. A Radical Congress has declared that those who cannot take the test oath, or who labor under the imposed disabilities, shall not take seats in that body. We may not stop to inquire into the policy or validity of the acts of Congress; experience teaches us to elect men who are not disqualified. What the State needs is representation.

With efficient and honest men to fill our places of trust; with wise and faithful officers as legislators, there can be no reason why our people should not again be prosperous and happy. We have a soil that is unparalleled for fertility; a climate that is genial, and great natural advantages and resources. Let us be true to ourselves, and a future awaits us of material prosperity as grand and unexampled as the past has been ruinous and desperate.

The basis of representation in the State Convention, as revised and fixed by the Committee, will be one delegate for every one hundred, and for every fraction over one hundred and fifty Democratic votes cast at the last general election. Every parish shall be entitled at least to one representative. This rule applies to each new parish.

All papers friendly to the purposes of this address are requested to publish it.

F. H. HATCH,
President Democratic State Central Committee.

THOMAS STEEL, Secretary.

New Orleans Mutual Insurance Company,

CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Premiums during the year ending 31st, December, 1869: [illegible]

[illegible]

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this [illegible] day of January, 1870. W. J. CASTELL, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 18th day of January, 1870, it was resolved to declare a scrip dividend of fifty-five per cent. on the net earned premiums [illegible]

DIRECTORS: [illegible]

Merchants' Mutual Insurance
COMPANY OF NEW ORLEANS,
104 CANAL STREET.

SEVENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following STATEMENT:

Premiums received during the year ending 31st May, 1870, including unearned premiums of previous year: [illegible]

[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, the 3d day of June, 1870. [illegible] MAGNER, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 3d day of June, 1870, it was resolved to declare a scrip Dividend of FIFTY PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1870, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also, to pay on and after the second Monday in July next, the whole issue of Scrips for the years 1861 and 1862; and six per cent. interest on all outstanding Scrip of the Company.

DIRECTORS: [illegible]

J. J. PORTMANN [illegible]

Daniel & James D. Edwards,
Nos. 21, 23, 25 and 27 Delta St.,
—And—
Nos. 22, 24, 26 and 28 Front Street,
NEW ORLEANS, LOUISIANA.

Manufacturers of IMPROVED STEAM TRAIN FOR MAKING SUGAR, and of every description of COPPER, BRASS, IRON, AND SHEET IRON WORK, BRASS COCKS, VALVES, STEAM WHISTLES, etc. COPPER STILLS AND WORMS for Alcohol and other Distilling.

—Dealers in—
IRON PIPES and FITTINGS of all sizes.
STEAM and HAND PUMPS.
STEAM and WATER GAUGES, Made and Repaired, BRASS FOUNDING, FINISHING and PATTERN MAKING.
Repairing of all kinds done at short notice.

TOBACCO
ALL FORMS.
STEAM MANUFACTORY.
L. MOULOR,
[illegible] Old Levee Street, Corner Bienville.

H[illegible] to inform his customers and the public generally [illegible] TOBACCO in all forms [illegible] Smoking Tobacco, Snuff, Chewing [illegible]

Constantly on hand—ONE MILLION of assorted CIGARS. Constant importation of a large stock of SMOKERS' GOODS. Pipes, Cigar Cases, [illegible] etc.

WHOLESALE AND RETAIL.

Great inducements offered to City and Country Dealers.

LUMBER ! .... LUMBER !
GEORGE MERTZ,
PLANING MILL AND LUMBER YARD
Corner Tchoupitoulas and Robertson Sts. (Old Basin.)

SEASONED and other Wood, Sashes, Blinds, Doors and all kind of building material are offered to the trade at the lowest prices. [illegible]

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee, SATURDAY, August 6, 1870.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship Tappahannock, Reed, for Florida Ports. [illegible]
Steamship Bienville, Baker, for New York, via Havana. [illegible]
Steamer Diana, Sterrett, for Galveston. Master.
Steamer Alaska, Oakes, for Louisville. Master.
Schooner Mary McKee, Nickerson, for Pensacola—in ballast. G A Fountain & co
Schr Helena, (Br) Biehm, for Sisal. Master.
Schr Texana, Taylor, for Pensacola. [illegible]
Schr Amelia, (Mex) Gonzago, for Campeachy. Master

ARRIVED YESTERDAY.

Steamship Tappahannock, Reed, from Havana, via Florida Ports, to F F Parker & co. [illegible]
Steamer Frances, [illegible], from Mobile—P. RR.
Ship Perula, Deane, from Cardiff, Wales, to Master [illegible]
Ship Lathley Rich, Mitchell, 85 days from Cardiff Wales, to master—Ovens.
Bark Amelia, Lincoln, 19 days from Boston, to W Conroy—1st district 27.
Brig [illegible], Pickens, Rogers, 18 days from Boston, to master—1st district 17.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Schr Clementine, fm Biloxi—[illegible] lumber.
Schr [illegible], fm Pascagoula—[illegible] lumber.
[illegible]

ARRIVALS AT OLD BASIN.

Steamer America, fm Tangipahoa—[illegible]
Steamer Rover, fm Amite River—[illegible]
[illegible]

— STEAMBOATS —

Commonwealth, Sudam, from St Louis.
Flicker, Ancoin, from Lafourche.
Myrtle, Albert, from Lower Coast.
Cherokee, Osgood, from Bayou Lafourche.

TOWBOAT REGISTER.

The towboat Rio Grande, McLellan, from the Passes—Went down light—brought up ships Perula and Lathley Rich.
The towboat Norman, Lombard, from the Passes—brought up bark Amelia and brig Carrie Pickens.

BELOW COMING UP.

Brig Alaska, Foster, 42 days from New York, to G. A. Fountain & co.
Schr Pacific, (Mex) A[illegible], from Tampico, to F [illegible]

BELOW—AT QUARANTINE.

Ship Elita, (Br) Smith, 5 days from Havana, in ballast, to Browne, Ragsdale & co.

EXPORTS.

FLORIDA PORTS—Per steamship Tappahannock [illegible]
NEW YORK, VIA HAVANA—Per steamship Bienville [illegible]
GALVESTON—Per steamer Diana—1 lot furniture and sundries.
LOUISVILLE—Per steamer Alaska—Sundry mdse.
SISAL—Per schr Helena—[illegible]
PENSACOLA—Per schr Texana—[illegible]
PENSACOLA—Per schr G G King—[illegible]
CAMPEACHE—Per schr Amelia—[illegible]

IMPORTS.

HAVANA, VIA FLORIDA PORTS—Per steamship Tappahannock—[illegible]
MOBILE—Per steamer Frances—[illegible]
CARDIFF—Per ship Perula—Railroad iron J P [illegible]
CARDIFF—Per ship Lathley Rich—Railroad iron J B Woods.
BOSTON—Per bark Amelia—Assd mdse.
BOSTON—Per brig Clara Pickens—[illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

ST LOUIS—Per steamer Commonwealth—[illegible]

THIBODAUX—Per steamer Flicker—[illegible]

LOWER COAST—Per steamer Myrtle—[illegible]

BAYOU LAFOURCHE—Per steamer Cherokee—Sundries to order.

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R.—[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.—[illegible]

PASSENGERS.

The steamship Bienville, Capt Baker, sailed last evening for New York, via Havana, with a full freight and the following passengers:

A. Gonzales, E. Wisber, A Momar, Mr Acevedo, Mr Monel and others.

LIST OF VESSELS
AUGUST 5, 1870.
Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK.
Steamship Morgana, Kemble.....sailed July 30
Steamship Crescent City, Blanchard....July 28
Ship Antarctic, Mcttiller.........July [illegible]
Bark Maggie McNeil, Smith............July 3
Bark Amelia, Foster................June 25

BOSTON.
Bark Amelia, Lincoln..............sld June 25

BALTIMORE.
Steamship Cuba, Dukehart.......sld August 1

LIVERPOOL.
Ship Belgravia, Orkney.................July 9
Ship Waverly, Gillan..................June 24
Ship St James, Black..................July 9
Ship Annie Valley, Churchill..........June [illegible]
Ship Payson, Blogg....................June [illegible]
Ship Cordelia, King...................June [illegible]
Ship Ravenstone, Lewis................June 14
Ship Alaska, Higgins..................June 11
Ship Francis Powell, Moriarty.........June 11
Bark Nettie Walker....................June 11
Bark Ostrigan, Roberts................June 11
Bark Maggie Hammond, Scott............June 11
Bark Velocal, Auster..................April 12
Bark Bridgeport, Morgan...............May 4

CARDIFF.
Ship Richard McManus, Foster.........sld July 7
Ship T Harvard, Strickland............June 23
Ship Rochester, Clough................June 15
Ship Devonshire, Lincoln..............June 15
Ship Cathedral, Nicherson.............June 15
Ship W G Putnam, Rickard..............June 15
Ship Endymion, Jones..................June [illegible]
Bark Lottie M Long, Lewis.............June 5

BRISTOL, ENG.
Ship Iroquois, Mallard................May [illegible]
Ship Ocean Wave, Palmer...............May [illegible]

ANTWERP.
Ship Carrier, Ballard.................May June 25
Ship Crescent City, Delano............May June [illegible]

HAVRE.
Ship St Louis, Hubbard................May 7
Bark La Louisiane, Touller............May June 1

MARSEILLES.
Brig Marenda, [illegible]..............May June 15
Bark Novembre, Lesliand...............May June 18

BORDEAUX.
Ship Wild Hunter, Kelly...............May June 1
Ship St Louis, Hubbard................May June 2
Bark Agra, Holcombe...................May July 4
Bark Mangiaka, [illegible]............May June 9
Bark Jimmy, [illegible]...............May [illegible]

BARCELONA.
Brig Francisco, Villa.................sld March 2[illegible]
Brig Ursula, Ballestroy...............sld March [illegible]

HONG KONG.
Ship C Augusta, Congret...............sld April 1

N. O., Jackson & Great Northern Railroad.

EXCURSION TICKETS TO MAGNOLIA AND INTERMEDIATE STATIONS.

ON AND AFTER SUNDAY, July 3d, Excursion Tickets, good on the 7 A. M. train going north on Sunday and the 3 P. M. train arriving at New Orleans at 1 30 A. M. and 11 45 A. M. Monday following, will be sold at the following rates: New Orleans to Kenner, and return.......[illegible] [illegible]

Tickets good on Saturday evening train at our regular fare to go and return on Sunday and Monday following.

T. S. WILLIAMS, General Superintendent.

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans,
No. 61 CAMP STREET.

NEW ORLEANS, Jan. 18, 1870.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869:

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1869, viz:

On Fire Risks	$[illegible] 02	
On Marine Risks	[illegible] 13	
On River Risks	[illegible] 64	
	$[illegible] 38	
Add— Unterminated Risks for 1868	58,364 00	$[illegible] 38
Deduct— Unterminated Risks for 1869, $54,511 00; Return Premiums, 1,632 75		56,143 75
Net earned Premiums for 1869		$[illegible] 47

Losses and during the same period, viz: On Fire Risks, On Marine Risks, On River Risks [illegible]

Taxes, General expenses, Salaries, Re-insurances, Interest on scrips, Profit and Loss [illegible]

Less Discount and Interest account [illegible]

Net profit [illegible]

The Company have the following ASSETS, ESTIMATED AT THE LOWEST MARKET CASH VALUES, viz: [illegible]

The above statement is a true, correct and just transcript from the books of the Company.
THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this 18th day of January, 1870.
A. SHELLEY, Special Justice of the Peace for the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT. interest on the outstanding Certificates of Profits; also THIRTY-THREE AND A THIRD PER CENT. on the amount of the Scrips of the year 1861, on and after the second Monday of February next. And they have also declared a dividend of EIGHTY PER CENT. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending December 31, 1869, for which Certificates will be issued on and after the 31st day of March next.

THOMAS SLOO, President.
JOHN G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS FOR THE YEAR 1870: [illegible]

Steam Tobacco Manufactory.
J. P. CARRABIN,
91..........CHARTRES STREET..........91
CORNER OF CONTI.

Branch: 65 Poydras, corner Tchoupitoulas sts.

Importer of Pipes and all Articles for Smokers.

THE UNDERSIGNED OFFERS to Country Merchants the most complete assortment to be found in his line in New Orleans, such as: Meerschaum Pipes, Clay Pipes, all kinds, Briar Root, Tobacco Pouches, India Rubber, Cherry Stems, Charcoal, Amber, Rosewood, India Rubber Stems, etc.

SMOKING TOBACCO: Maryland, Banner, Rough and Ready, Virginia, Gambetta, Game Cock, Perique, Industry, Club, Velocipede, and Maryland Light Power, which must not be mixed [illegible]

SNUFF TOBACCO: [illegible]

Also, a large stock of Fine Chewing Tobacco, Fine Cut, [illegible] MILLION OF CIGARS, of all grades and brands.

J. P. CARRABIN.

MALADIES DE POITRINE
DISEASES OF THE CHEST.
New Treatment by Means of
Ducro's Elixir Alimentaire,
RAW MEAT,
Recommended by the Highest Medical Authorities of Paris.
COMPLETE CURE,
and, in cases despaired of,
MANIFEST RELIEF.

Pleasant Taste: vastly superior to Codfish Oil, Hypophosphites, and other preparations. This ELIXIR, the basis of which is MEAT JUICE AND ALCOHOL, to the use of the [illegible]

POWERFUL INVIGORATORS.

For valetudinarians, persons with weak constitutions, young girls affected with chlorosis, weak old men, etc.

DEPOTS, in New Orleans, at P. DUCONGÉ, Druggist, At the corner of ROYAL AND ST. PHILIP STREETS. F. P. DUCONGÉ, Chartres street, And in all the principal Drugstores.

H. W. Johns' Asbestos Roofing.

THIS Roofing consists of a foundation of strong canvas, thoroughly saturated expressly for the purpose, and coated with an asbestos [illegible] with the Asbestos Roof coating, a strong [illegible] which is proof against [illegible] It is adapted to all climates, and is fully equal to [illegible] where the roof is liable to become [illegible] H. W. Johns's Asbestos Roof [illegible] the world. It is adapted to Metal and Wood work of all kinds, and is fully equal to best Lead for Steam Pipes and Boilers.

SABLE & DALTON, agents for Louisiana, 16 Poydras street.

Agents for the celebrated French European Ranges,
" " the Gebara Bird and Animal Cages.
" " "The Times" Cooking Stove.
Manufacturer of all kinds of Japan Ware.

TO SAVE LABOR AND INSURE LARGE CROPS
USE
Stern's Raw Bone Super Phosphate
—AND—
FINE GROUND BONE,
THE GREAT FERTILIZERS.
LOUIS GREEN & BROS.,
MANUFACTURERS,
Office No. 16 St. Charles street, New Orleans, I. BONE BLACK OF ALL GRADES CONSTANTLY ON HAND.

F. GONTHIER
Has removed his TAILORING ESTABLISHMENT
—TO—
24..........St. Charles Street..........24
OPPOSITE THE HOTEL.

Where he is prepared to receive his old customers, and attend to their orders at reduced prices.

Notice.

IN CONFORMITY WITH AN ORDER OF the Honorable the Fourth District Court of New Orleans, dated the twenty-seventh day of May, 1870, the undersigned, appointed Commissioners by said court, on application of the city of New Orleans, and in conformity to a resolution of the City Council, for the purpose of making an estimate and assessment for the opening of Union street, in the First District, from Dryades to Rampart streets pursuant to a certain plan drawn by [illegible], Surveyor, a copy of which is filed in said court, do hereby propose to open, the said street as follows:

Union street, in the First District, from Dryades to Rampart street, a distance of one hundred and ninety-one feet and ten inches, by a uniform width of thirty-two feet and one inch. The said street to be opened as per plan herewith filed for reference.

Notice is given to all persons interested that the undersigned Commissioners have deposited copies of the said estimate and assessment concerning the opening of said street, with a plan thereunto annexed, with the Clerk of the said Fourth District Court, for the inspection of all persons whom it may concern, and that the reports of said estimate and assessment by said Commissioners will be presented to said court for confirmation according to law, on WEDNESDAY, August 10, 1870.

All persons, whose rights and interests may be affected hereby, may state specially their objections in writing, ten days after the last publication of this notice; such objections to be filed with the Clerk of said Fourth District Court, in order that the Commissioners may reconsider and alter or amend their said estimate and assessment, if they deem proper, before presenting the same for confirmation according to law.

JULES BENIT,
T. THEARD,
THOMAS J. BURKE,
Commissioners.

MARGARET HAUGHERY.
MARGARET'S
Mechanical Steam Bakery,
No. 76 AND 78 NEW LEVEE STREET, N. O.
All orders promptly attended to and delivered in the city free of charge.

LEEDS'S FOUNDRY,
(ESTABLISHED IN 1825.)
Corner of Delord and Fouchet Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Novel Saucers, Gin Gearing, Furnace Mouths, Grate Bars, all kinds of Plantation and Steamboat Work and every description of Machinery for the South.

LEEDS & CO.

DOOLEY'S BAKING POWDER

This Yeast Powder is convenient, economical and wholesome. Try it if you wish to prove its superiority not only over other Baking Powders, but to the common methods of raising dough for making Bread, sweet and nutritious Biscuit, Rolls, Buckwheat, and other griddle cakes, and Cakes and Pastry of every variety. Put up in cans, full weight, as represented.

For sale by Grocers throughout the United States.

Manufactured by DOOLEY & BROTHER, Proprietors, 69 New street, New York.